

SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE

Soucieuse de la réussite de vos enfants, L'École L'Eau-Vive offrira encore cette année un service d'aide pédagogique après les classes, tout en se conformant aux mesures sanitaires en vigueur.

Notre programme d'aide aux devoirs et leçons est assuré par une éducatrice spécialisée accompagnée d'un élève de 5^e secondaire et sera disponible dès le lundi 14 septembre 2020.

Ce service offre un accompagnement pédagogique à vos enfants en plus d'être un soutien et un répit pour les parents.

Les enfants peuvent profiter de cet aide jusqu'à quatre fois par semaine, dans les locaux de l'école de 15 h 45 à 17 h, pour faire leurs travaux scolaires.

*Il est préférable de ne pas attendre que l'enfant soit en situation d'échec avant d'agir.
La prévention demeure toujours la meilleure solution.*

POURQUOI INSCRIRE MON ENFANT ?

Pour augmenter son rendement scolaire.
Pour maintenir son intérêt envers l'école.
Pour développer son autonomie.

HORAIRE & TARIFS

Du lundi au jeudi

de 15 h 45 à 17 h 00

1 période : 8 \$

1 semaine (4 périodes) : 30 \$

LES AVANTAGES

- Le programme d'aide aux devoirs permet aux parents de mieux concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales.
- Les enfants apprendront la gestion de l'agenda et du temps.
- Les responsables du service communiqueront régulièrement avec l'enseignant de votre enfant pour assurer un suivi adéquat.
- Fini les devoirs non faits en raison des oublis fréquents de matériel scolaire !



L'ÉCOLE
L'EAU-VIVE
Soif du Dieu vivant

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE AUX DEVOIRS

Veillez remplir ce formulaire et le retourner à l'école avant le vendredi 11 septembre par courriel à : info@ecoleleauvive.com.

Faites vite... les inscriptions sont limitées!

Nom du parent : _____

Nom de l'enfant : _____

Son niveau scolaire : _____

Veillez encercler les journées d'aide aux devoirs et leçons auxquelles vous désirez inscrire votre enfant :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Prenez note qu'il n'y a pas d'aide aux devoirs les jeudis lorsqu'il y a une journée pédagogique le vendredi. La facturation sera ajustée en conséquence.